Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200066124-20260921-206_2026-DE

DEPARTEMENT DU TARN

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE ROQUEMAURE

Modification simplifiée n°2

Bilan de la mise à disposition

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200066124-20260921-206_2026-DE

Table des matières

A/ Mise à disposition 2
B/ Contributions 2
C/ Conclusions 2

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 081-200066124-20260921-206_2026-DE

A/ Mise à disposition

Conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

La délibération cadre n°136-2021 du lundi 21 juin 2021 du Conseil de Communauté vise à fixer les modalités de mise à disposition du public dans le cadre des procédures de modification simplifiée.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Roquemaure s'est tenue du **04 mai 2026 au 05 juin 2026**.

Le dossier était consultable :

- à l'accueil de la mairie de Roquemaure aux jours et heures d'ouverture habituels,
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Documents en vigueur - Plan local d'urbanisme (PLU) - Gaillac Graulhet Agglomération (gaillac-graulhet.fr)

La publicité relative à la mise à disposition a été assurée via :

- un affichage en mairie de Roquemaure du 24 avril au 06 juin 2026,
- un affichage au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet du 24 avril au 06 juin 2026,
- une annonce légale publiée le 24 avril 2026 dans le journal « La Dépêche ».

B/ Contributions

Contributions	**Réponse**
Aucune	

C/ Conclusions

La mise à disposition s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Aucune contribution n'a été formulée.